

Cœur d'Yvelines

NUMERO
7
2022

À la une
Développement économique

LE DOMAINE DE GRIGNON



**Le fonds de concours
SOUTIEN
FINANCIER
AUX PROJETS
COMMUNAUX**



**Mobilité
REZO-POUCE,
UNE MOBILITÉ
COMPLÉMENTAIRE
SUR LE TERRITOIRE**



**LES
31
COMMUNES
MEMBRES**

Auteuil-le-Roi
Autouillet
Bazoches-sur-Guyonne
Behoust
Beynes
Boissy-sans-Avoir
Flexanville
Galluis
Gambais
Garancières
Goupillières
Grosrouvre
Jouars-Pontchartrain
La Queue-lez-Yvelines
Le Tremblay-sur-Mauldre
Les Mesnuls
Marcq
Mareil-le-Guyon
Méré
Millemont
Montfort l'Amaury
Neauphle le Château
Neauphle le Vieux,
Saint-Germain-de-la-Grange
Saint-Rémy-l'Honoré
Saulx-Marchais
Thiverval -Grignon
Thoiry
Vicq
Villiers-le-Mahieu
Villiers-Saint-Frédéric

Édito : Cœur d'Yvelines et nos villages

Par **Hervé Planchenault**

Maire de Montfort l'Amaury

Président de la Communauté de communes Cœur d'Yvelines



Les deux dernières années que nous venons de traverser ont rappelé l'évidence ou fait découvrir la qualité de vie dans nos villages, au milieu de nos paysages, plaines et forêts, et ce qu'il reste d'essentiel dans le mode rural de nos échanges au quotidien.

C'est pour préserver tout ce qui fait notre territoire si généreux, que notre intercommunalité « Cœur d'Yvelines » qui rassemble 31 communes et 50 000 habitants, est plus que jamais déterminée à être un outil efficace au service de nos villages ruraux et de ses habitants.

Je saisis ce début d'année pour remercier les membres du Conseil communautaire des choix qui guident l'action de notre solidarité intercommunale.

Je tiens aussi à saluer la compétence et la motivation des agents de notre administration territoriale.

Depuis 2014 Cœur d'Yvelines continue à fonder son action sur la défense de l'identité rurale et d'un aménagement maîtrisé du développement de notre territoire.

L'engagement de vos élus dans la procédure de cession du Domaine de Grignon pour préserver son patrimoine et lui garantir un avenir économique, est au cœur de cette politique communautaire.

Outre ce dossier exceptionnel d'une totale actualité, Cœur d'Yvelines poursuit sa politique d'implantation d'entreprises pour enrichir le territoire et aider à l'investissement communal pour le développement des services publics locaux.

Dans ce contexte globalement incertain je forme donc des vœux pour que les élus de notre territoire puissent continuer à participer le mieux possible à la qualité de vie de vos familles dans chacun de nos charmants villages.

Dans ce numéro

Édition 2022 | n° 7

Bulletin d'informations
de la Communauté
de communes Cœur d'Yvelines



Photo couverture :
PERSPECTIVES AGENCE PATRIARCHE

Directeur de la publication :
Hervé Planchenault

Responsable communication :
Marie-Christine Chavillon

Mise en page et design :
Gradual
www.gradual.fr

Impression :
Créatif Communication
02 37 21 24 09

Dépôt légal janvier 2022

3 COMMISSIONS DE TRAVAIL

5 LE FONDS DE CONCOURS
Soutien financier aux projets communaux

6 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
Des mesures opérationnelles face à la crise du Covid-19
Aménagement de l'entrée et des trottoirs de la zone d'activités PAV
Espace de travail partagé
Domaine de Grignon

7 MOBILITÉ
Rezo-Pouce

9 AMÉNAGEMENT DES GARES DU TERRITOIRE
Nouvelle passerelle piétons gare Villiers-Neauphle-Jouars

10 SPORT
Aménagement des espaces végétalisés des bassins extérieurs
Aquatrainning

11 RESTAURATION SCOLAIRE
Les effets de la loi EGalim
DÉCHETS
Extension des consignes de tri

12 SITE INTERNET ET NEWSLETTER
GESTION NUMÉRIQUE DES AUTORISATIONS D'URBANISME

Commissions de travail

Afin de permettre à chacun de s'exprimer et assurer une bonne représentativité de toutes les communes, chaque conseiller communautaire est membre d'au moins une commission intercommunale.

Les réunions sont d'ordre « technique », leurs ordres du jour sont précis. Point par point, des diagnostics sont effectués par les élus et les services sur le périmètre de Cœur d'Yvelines.

Le rôle des commissions est de se réunir afin de proposer des projets au Conseil communautaire. Le Président de Cœur d'Yvelines préside, de droit, les commissions.



COMMISSION FINANCES

Co-présidée par Bertrand HAUET

1^{er} Vice-président (VP)
Maire de Saint Germain
de la Grange

Missions :

- Préparation du budget et suivi de son exécution



COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET EMPLOI

Co-présidée par François MOUTOT
2^e VP – Maire de Thoiry

Missions :

- Création, extension, aménagement, entretien et gestion des zones d'activités économiques d'intérêt communautaire.
- Actions de développement économique d'intérêt communautaire
- Dispositifs d'aide aux entreprises et à la création d'emploi



COMMISSION VALORISATION DU TERRITOIRE ET PRODUITS LOCAUX

Co-présidée par Elisabeth SANDJIVY
3^e VP – Maire de Neauphle le Château

Missions :

- Développement de l'offre touristique
- Favoriser des projets touristiques pour renforcer l'attractivité du territoire
- Favoriser les produits alimentaires locaux du territoire



COMMISSION ÉLIMINATION DES DÉCHETS

co-présidée par Guy PELISSIER
4^e VP – Mairie de Behoust

Missions :

Suivi et optimisation de l'organisation de la collecte et du traitement (marchés publics, délégations des compétences aux syndicats, éco-organismes....)



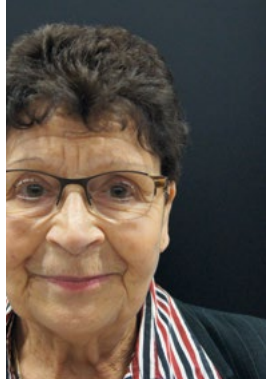


COMMISSION ECONOMIES D'ÉNERGIE / VIDÉO PROTECTION

co-présidée par Sylvain DURAND
5^e VP – Mairie de Villiers Saint Frédéric

Missions :

- Mise en œuvre d'un programme d'actions suivant les résultats du diagnostic énergétique
- Étude d'un développement du dispositif de vidéo protection sur le territoire



EN CHARGE DU PERSONNEL ET RELATION AVEC LE CIG

Denise PLANCHON
6^e VP – Mairie de Neauphle le Vieux

Missions :

- Suivi de la carrière, des formations des agents et la politique sociale
- Relations institutionnelles avec le CIG, suivi des informations juridiques et des prestations

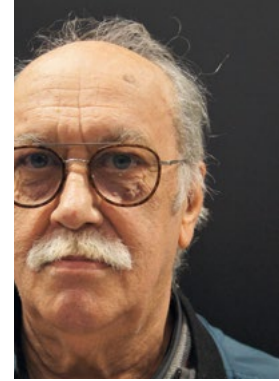


COMMISSION ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

co-présidée par Annie GONTHIER
7^e VP – Maire de Galluis

Missions :

- Gestion, entretien et optimisation des équipements sportifs reconnus d'intérêt communautaire : piscine et gymnase à Montfort l'Amaury



COMMISSION TRANSPORT ET MOBILITÉ

co-présidée par Michel RECOUSSINES
8^e VP – Maire de Méré

Missions :

- Gestion des parcs relais aux abords des gares
- Étude et développement de l'offre de rabattement vers les gares du territoire
- Organisation et gestion de services de transports réguliers ou à la demande
- Favoriser le développement des modes alternatifs de déplacement



COMMISSION GEMAPI ET GENS DU VOYAGE

co-présidée par Yves REVEL
9^e VP – Maire de Beynes

Missions :

- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations en relation avec les bassins limitrophes
- Gestion et entretien de l'aire d'accueil des gens du voyage



COMMISSION INFORMATION / COMMUNICATION

co-présidée par Marie-Christine CHAVILLON
10^e VP – Maire d'Auteuil le Roi

Missions :

- Développement de la communication interne et externe



COMMISSION DROITS DES SOLS / RÉFLEXION SUR DES SCHÉMAS SECTORIELS DE COHÉRENCE

Dominique NICCO
10^e VP – Maire de Bazoches sur Guyonne

Missions :

- Développement de la dématérialisation des dossiers d'urbanisme
- Étude de plans sectoriels de cohérence pour le respect de l'identité rurale et des paysages du territoire



COMMISSION DÉVELOPPEMENT DE LA MUTUALISATION

Co-présidée par Nadine GOHARD
12^e VP – Maire de Thiverval-Grignon

Missions :

- Création et optimisation des mutualisations d'intérêt intercommunal afin de dégager des économies d'échelle

LE FONDS DE CONCOURS

Soutien financier aux projets communaux

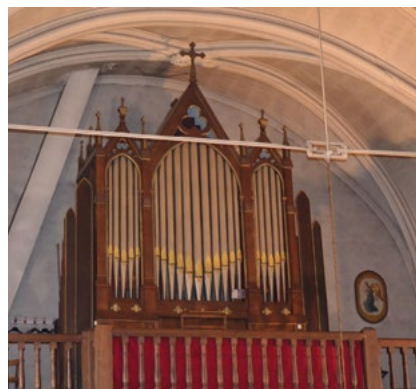
En 2017, le Conseil communal a approuvé la mise en place d'un dispositif de soutien à l'investissement à destination de ses communes membres : 3,1 millions d'euros ont ainsi contribué à la réalisation de plus de 150 projets.

Illustration de la forte solidarité entre les collectivités, le dispositif est renouvelé pour la période 2020-2022. Ce fonds de concours d'un montant de 3,7 millions d'euros, permettra d'accompagner les opérations suivantes :

- Aménagements de sécurité et accessibilité à destination des personnes à mobilité réduite
- Développement et maintien du commerce local et de l'artisanat
- Réhabilitation et travaux sur le patrimoine bâti
- Réhabilitation, construction, extension des bâtiments scolaires
- Travaux conduisant à des économies d'énergie
- Travaux de voirie.



- ↖ *Éclairage nocturne de l'église de Montfort l'Amaury*
- ↑ *Remplacement des fenêtres du groupe scolaire d'Auteuil le Roi*
- ↗ *Radar pédagogique de la Ferme de l'Orme à Beynes*
- *Travaux d'aménagement de la Maison des services publics de Thoiry*
- ← *Peintures extérieures de bâtiments communaux à Villiers Saint Frédéric*
- ↙ *Travaux de réfection et d'aménagement du Musée de Vicq*
- ↓ *Rénovation de l'Orgue de Neauphle le Château*
- ↘ *Travaux d'aménagement de la micro-crèche et du groupe scolaire des Mesnuls*



DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Des mesures opérationnelles face à la crise du Covid-19

La crise sanitaire a fortement impacté le tissu économique local. Afin de soutenir les entreprises de son territoire, la Communauté de Communes a mis en place des aides opérationnelles et financières.

LE FONDS DE RÉSILIENCE

Cœur d'Yvelines s'est associée au dispositif régional afin de permettre la reprise de l'activité. Il s'agit d'octroyer des avances remboursables à taux zéro au bénéfice des entreprises du territoire de 0 à 20 salariés. La contribution de la Communauté de communes s'est élevée à 124 920 €.

UNE AIDE OPÉRATIONNELLE

A côté des dispositifs étatiques et régionaux répondant aux difficultés des entreprises sur le court terme, la Communauté de Communes a souhaité apporter une aide opérationnelle sur le moyen terme aux entreprises du territoire en faisant appel à des experts-métiers aptes à les aider à la relance de leur activité.

Le but de ce dispositif est de définir, avec l'entreprise volontaire, un plan d'action opérationnel (nouveaux marchés, nouveaux clients, relocalisation de sous-traitants, fournisseurs locaux, mise

à disposition de fonciers sur le territoire dans le cadre d'une mutualisation des sous-traitants potentiels, approvisionnements, autres points plus spécifiques). Ce dispositif, pris en charge financièrement à 80 % par la Communauté de Communes, est à destination des 526 entreprises du territoire dont l'activité et le niveau de chiffre d'affaires se prêtent à ce type de prestation.

DIMINUTION DES DEUX-TIERS DE LA CFE DANS LES SECTEURS IDENTIFIÉS PAR L'ÉTAT

Le Gouvernement a donné la possibilité pour les Intercommunalités d'instaurer une réduction de la Cotisation Foncière des Entreprises en faveur des secteurs du tourisme de l'hôtellerie, de la restauration, de la culture, du transport aérien, du sport et de l'événementiel, qui ont été particulièrement affectés par le ralentissement de l'activité économique lié à la crise sanitaire.

La Communauté de Communes s'est engagée dans ce dispositif. Par conséquent, les 116 entreprises concernées sur le territoire ont bénéficié d'une réduction de leur CFE des deux-tiers pour l'année 2020 par rapport à la cotisation normalement due. ■

ESPACE DE TRAVAIL PARTAGÉ

TIERS-LIEUX/ CO-WORKING

ESPACE DE TRAVAIL PARTAGÉ DE THOIRY

Le relais du Cygne, a ouvert ses portes, sur un espace dédié de 120 m² sur deux niveaux, idéalement situé au cœur du village, à deux pas des bus et du parking. Il accueille, les personnes qui recherchent un espace de travail ou une salle de réunion : start-up, free-lance, blogueurs, artistes, consultants, formateurs, écoles, associations, incubateurs, agences et bien d'autres acteurs qui dynamisent notre activité en local. Pour toutes informations : lerelaisducygne-coworking.fr

ESPACE DE TRAVAIL PARTAGÉ DE JOUARS-PONTCHARTRAIN

Débuté en 2017, la ville annonce l'ouverture du projet de réhabilitation d'une partie du bâtiment Gai Relais en espace de travail partagé en mars 2022. D'une capacité de 44 coworkers, il comprendra un pôle de compétences « développement durable » rassemblant une communauté d'entreprises, de salariés et d'indépendants locaux (tarification préférentielle pour les Chartripontains, les habitants et entreprises de la CCCY) animés et rassemblés par le renouvelable, la Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE), l'innovation durable.

Aménagement de l'entrée et des trottoirs de la zone d'activités PAVY

SUR LA COMMUNE DE SAINT-GERMAIN-DE-LA-GRANGE

La Communauté de Communes exerce la compétence de création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale et touristique.

Dans une démarche de développement économique du territoire, et pour répondre aux besoins des sociétés en recherche de foncier adaptés à leurs activités des terrains à bâtir ont été commercialisés pour l'implantation de TPE/PME situées sur les communes de Thoiry et Saint-Germain-de-la-Grange.

Deux zones d'activité sont situées à Saint-Germain-de-la-Grange :

- PAVY I, existante depuis une trentaine d'années.
- PAVY II, aménagée par la Cœur d'Yvelines en 2013.

Ces deux zones d'activités publiques, regroupent au total plus d'une soixantaine de TPE et PME, dans plusieurs secteurs économiques (automobiles, espaces verts, services à la personne, bâtiment etc.).

Afin de soutenir l'activité en place, de garantir l'attractivité du secteur et le développement de l'emploi, la Communauté de Communes procède :

- sur PAVY I, à une réfection de la voirie
- sur PAVY II à une finalisation des trottoirs, la majorité des entreprises étant installées.

Sur l'ensemble des deux zones, des stationnements extérieurs vont être aménagés pour les entreprises et leurs visiteurs.

Sur la rue de Thiverval : le carrefour va être rénové et réaménagé afin de garantir des conditions de sécurité et de visibilité satisfaisantes pour les entreprises et les automobilistes.

Le développement économique est un axe majeur du développement du territoire.

L'attractivité constatée de Cœur d'Yvelines et le besoin d'installation des entreprises, conduisent donc la Communauté de Communes à étudier la création d'une nouvelle zone d'activité : Pavy III. ■



Domaine de Grignon

Cœur d'Yvelines propose à l'État une solution concertée pour préserver l'avenir du site.

Le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation a programmé, d'ici à 2023, le transfert des activités d'AgrosParisTech et de l'INRAE, actuellement hébergés sur le domaine de Grignon, sur le futur campus de Saclay.

Dans ce contexte, le ministère a lancé un appel à projet pour la cession du Domaine de Grignon en juillet 2020, situé sur le territoire de la Communauté de communes Cœur d'Yvelines. L'État a donc engagé une procédure de cession, sous forme d'un appel à projet, avec pour objet la désignation d'un repreneur pour le site (310 hectares dont 288 de zone naturelle).

Les élus du Conseil communautaire ont voté à l'unanimité le 24 mars 2021 afin que Cœur d'Yvelines, partenaire de l'association Grignon 2026, dépose sa candidature, considérant la nécessité

de prendre une part active au devenir du site inhérent à l'identité rurale du territoire. La cession du Domaine de Grignon représentait une triple opportunité pour le territoire : développer l'économie en privilégiant l'excellence rurale autour des thématiques de la transition énergétique, des défis de l'agriculture et de l'innovation agronomique ; conserver ce cadre d'exception en valorisant le patrimoine historique, architectural, naturel et vivant ; maintenir le site dans sa vocation de recherche et d'enseignement répondant à un besoin de formation de l'économie française dans le domaine agricole.

Le 30 juillet dernier, la commission d'attribution de l'État a choisi de retenir la candidature d'un opérateur immobilier sans indiquer les raisons qui ont motivé cette décision. La Communauté de Communes a regretté ce choix qui ne retient pas les orientations d'aménagement de notre territoire rural portées par sa candidature.

Le 26 août, la Communauté de Communes a donc sollicité une audience auprès des ministres concernés* afin de connaître les raisons ayant motivé le rejet de la candidature de Cœur d'Yvelines.

Cœur d'Yvelines a tenu à réaffirmer son intention de porter un projet associant les acteurs publics et les divers partenaires potentiels partageant une même vision d'intérêt général de l'avenir du Domaine de Grignon.

Au terme de ces échanges, l'État vient d'informer de sa décision de ne pas maintenir la procédure jusque-là engagée et d'en lancer une nouvelle à compter du second semestre 2022. ■

* Madame Barbara Pompili, Ministre de la Transition écologique, Monsieur Bruno Lemaire, Ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, et Monsieur Julien Denormandie, Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation



Rezo-Pouce

POUR UNE MOBILITÉ COMPLÉMENTAIRE SUR LE
TERRITOIRE DE CŒUR D'YVELINES

Inscrivez-vous sur www.rezopouce.fr,
sur l'application, dans votre mairie ou en point relais
(une photocopie d'une pièce d'identité est nécessaire)

*A ce jour
561 personnes
sont abonnées
à ce service, sur
Cœur d'Yvelines.*

Cœur d'Yvelines a décidé de s'engager pour une mobilité durable et solidaire en mettant en place Rezo Pouce. Il s'agit d'un réseau solidaire pour partager ses trajets du quotidien disponible sur les 31 communes de l'intercommunalité.

Gâce à de nombreux arrêts sur le Pouce (comme des arrêts de bus) et à l'application, vous pouvez facilement vous retrouver et partager vos trajets. Rezo Pouce, c'est donc un mélange de covoiturage du quotidien et d'autostop sécurisé pour tous.

Concrètement, comment ça marche?

Passagers ou conducteurs s'inscrivent gratuitement sur rezopouce.fr, sur l'application, dans leur mairie ou en point relais et reçoivent une carte de membre et un autocollant (pour les conducteurs).

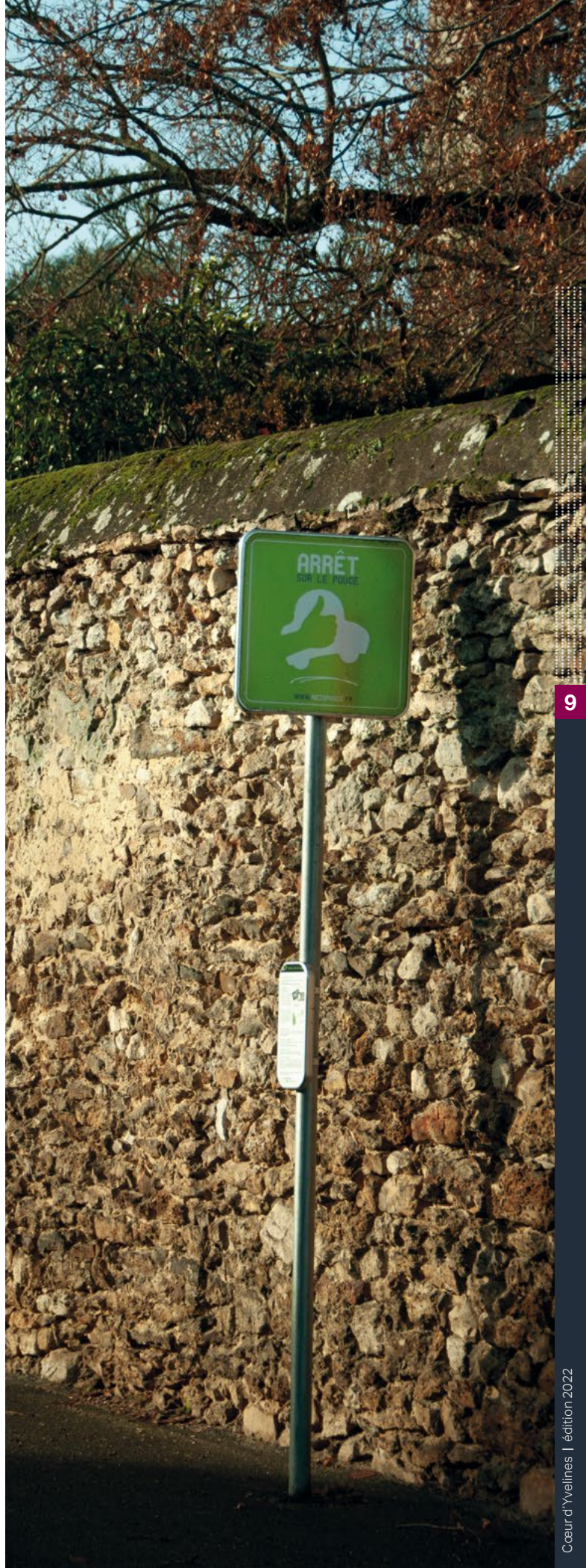
En mode Stop, les passagers se rendent à un Arrêt sur le Pouce, sortent leur « pan-carte destination » et tendent le pouce. En moyenne, un conducteur s'arrête en 6 minutes !

Les conducteurs, quant à eux, collent leur autocollant sur leur pare-brise pour être identifiés et restent attentifs aux personnes qui pourraient se trouver à un Arrêt sur le Pouce.

Les utilisateurs comme les conducteurs sont invités à respecter les gestes barrières.

Pour se déplacer de façon plus organisée, les utilisateurs peuvent utiliser l'application Rezo Pouce. Les passagers et les conducteurs indiquent leurs trajets recherchés ou proposés. Ceux-ci peuvent avoir un départ immédiat pour plus de flexibilité ou peuvent être programmés pour plus tard. Les passagers et les conducteurs ayant des trajets similaires sont mis en relation.

Les utilisateurs peuvent également créer et s'abonner à des hashtags qui les intéressent (ex. #GareMéré) pour facilement visualiser tous les trajets publiés avec ceux-ci ! ■



AMÉNAGEMENT DES GARES DU TERRITOIRE

Nouvelle passerelle piétons gare Villiers-Neauphle-Jouars

En août 2020, la passerelle menant de la gare SNCF de Villiers-Saint-Frédéric au parking et à la gare routière a dû être démolie pour des raisons de sécurité.

Le 5 mai dernier, à partir de 21 h et après avoir mis en place des déviations pour fermer à la circulation l'ensemble des routes d'accès, l'ouvrage de bois et d'acier pesant près de 14 tonnes, a été mis en place par une grue de levage.

Un mois a été nécessaire pour réaliser tous les travaux de fixations et de finitions. Depuis la mi-juin, utilisateurs des parkings et lycéens peuvent donc utiliser la passerelle.

Cet été, des travaux complémentaires de réfection du chemin d'accès et de la gare routière ont contribué à l'amélioration de la circulation des piétons jusqu'au lycée. ■



PISCINE

Aménagement des espaces végétalisés des bassins extérieurs

Afin d'embellir et améliorer l'accueil des usagers de la zone de baignade extérieure les espaces végétalisés autour des bassins

extérieurs ont été repensés avec des espèces végétales à feuillage persistant pour un décor plus harmonieux, propice à la détente. ■

SPORT

AQUATRaining

Depuis cet été, nous vous proposons des séances d'aquatraining vous permettant d'utiliser différents matériels aquatiques en musique.

Cette activité réunit les effets de la course à pied, du step, du trampoline, de l'aquabike, vous permettant de dépenser des calories, de renforcer vos muscles et de travailler votre cardio!

Cette activité se déroule les mercredis de 19h15 à 20h00, au prix de 12.00 € pour une séance de 45 minutes.



RESTAURATION SCOLAIRE

Les effets de la loi EGalim

La Communauté de communes exerce la compétence d'achats des repas pour les services de restauration scolaire de ses communes membres.

Dans le cadre du renouvellement de son marché, Cœur d'Yvelines a intégré dans son cahier des charges les dispositions de la loi EGalim.

Cette loi tire son nom des États Généraux de l'alimentation lancés en 2017 et qui avaient notamment pour objectifs de rémunérer plus équitablement les producteurs et de promouvoir une consommation plus saine et durable. La loi comporte de nombreuses mesures pour la restauration collective : interdiction du plastique, repas dit « végétarien », produits bio, lutte contre le gaspillage alimentaire...

- Au plus tard le 1^{er} janvier 2022, les restaurants collectifs en charge d'une mission de service public devront proposer une part au moins égale à 50 % de produits alimentaires qui répondent aux critères suivants :
 - être issu de l'agriculture biologique (à hauteur de 20 % minimum) ;
 - bénéficier des autres signes officiels d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO) ou des mentions valorisantes : Label rouge, appellation d'origine (AOC/AOP), indication géographique (IGP), Spécialité traditionnelle garantie (STG), la mention « issu d'une exploitation à Haute Valeur Environnementale » (HVE), la mention « fermier » ou « produit de la ferme » ou « produit à la ferme » ;
 - provenir de la pêche bénéficiant de l'écolabel Pêche durable ;
 - bénéficier du logo « Région ultrapériphérique » (départements d'Outre-mer)

- Le caractère « local » d'un produit ne répond pas à une définition officielle et ne peut constituer un critère de sélection dans un marché public, il n'entre donc pas dans le décompte des 50 %.

Le Président de Cœur d'Yvelines a sollicité la création d'une commission ad hoc pour participer à l'élaboration du cahier des charges qui a conduit au choix du prestataire. Elle a notamment pris le caractère « local » en compte afin de proposer des aliments produits localement lorsque cela est possible et dont l'empreinte carbone est réduite (producteurs locaux, rayons de production proche de notre territoire). Ainsi, le pain et les baguettes proviennent de la ferme de Moisan à Grosrouvre, les yaourts bio Igrec des Alluets le Roi, les laitages bio de la Bergerie de Rambouillet, les pommes et poires de Gambais...

- Au plus tard le 1^{er} janvier 2025, la loi interdira l'utilisation des contenants alimentaires de cuisson, de réchauffe ou de service de matière plastique. Par anticipation, Cœur d'Yvelines a d'ores et déjà fait le choix de contenants sans plastique pour ce nouveau marché.
- Enfin, Cœur d'Yvelines mènera, à travers le prestataire de restauration scolaire, des actions concrètes visant à réduire le gaspillage alimentaire. De nombreuses animations seront ainsi mises en place au sein des cantines scolaires afin de sensibiliser les plus jeunes pour une alimentation plus saine et durable.

Le prestataire qui a été retenu par Cœur d'Yvelines est la société Yvelines Restauration, basée à Rambouillet. ■



EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI

L'extension des consignes = simplification du tri

Depuis le 1^{er} janvier 2022, le recyclage se développe et concernera des emballages en plastique qui n'étaient pas recyclés jusqu'alors : films, pots, barquettes, tubes, sachets...

Cette simplification aide à lever les doutes, au moment de trier les emballages.

Quelles sont les consignes depuis le 1^{er} janvier 2022 ?

Dans le bac jaune : tous les emballages en métal, en papier, en carton, briques alimentaires et tous les emballages en plastique, sans exception (sauf le bois) !
Quelques exemples : bouteilles, flacons de salle de bains, bidons de lessive, pots de yaourts, barquettes de beurre, de viande, films, blisters et sacs plastiques, pots de crème, de cosmétique ou encore boîtes de poudre chocolatée...
Les emballages doivent être déposés vides mais il est inutile de les laver. Ils ne doivent pas être imbriqués les uns dans les autres.

Pourquoi est-ce désormais possible ?

Il existe plus d'une vingtaine de plastiques différents. Seuls les « PET » (polyéthylène téréphtalate) et les « PEHD » (Polyéthylène Haute Densité), principalement les bouteilles, étaient recyclables. De nouvelles filières de recyclage se sont développées pour d'autres types de plastiques et le centre de tri du Sidompe est désormais équipé pour les trier.

Les emballages en verre, eux, se déposent toujours dans les conteneurs à verre qui maillent notre territoire.

Le bénéfice du recyclage :

Le recyclage permet d'offrir une nouvelle vie à la matière et par conséquent une économie de ressources naturelles et la création de nouveaux objets. Mais n'oublions pas que le « meilleur » déchet est celui que l'on ne produit pas.



Scannez ce QRCode pour en savoir encore plus.

Site internet et Newsletter

Vous pouvez retrouver toute l'actualité de Cœur d'Yvelines sur le site internet Cœur-Yvelines.fr.

Vous avez ainsi accès, par exemple, aux horaires et tarifs de piscine, aux horaires de déchèterie, au lien pour vous inscrire à Rezo Pouce ou encore d'effectuer les demandes de changement de containers.

Afin de répondre au mieux à vos attentes de nouvelles fonctionnalités seront disponibles très prochainement :

- mise en place d'une newsletter. Il suffira de vous inscrire et vous recevrez en priorité les dernières nouvelles concernant la Communauté de Communes
- possibilité de vous inscrire aux activités de la piscine intercommunale et d'effectuer le règlement en ligne.

GESTION NUMÉRIQUE

DES AUTORISATIONS D'URBANISME

Au 1^{er} janvier 2022, vous pourrez saisir et déposer toutes les pièces d'un dossier d'urbanisme directement en ligne, par le biais d'un lien présent sur le site de votre commune, à tout moment et où que vous soyez, dans une démarche simplifiée.

Plus besoin d'imprimer vos demandes en de multiples exemplaires, d'envoyer des plis en recommandé avec accusé de réception ou de vous déplacer.

Une fois déposée, votre demande sera transmise au service instructeur, la Commune ou la Communauté de Communes, par voie dématérialisée.

La chaîne d'instruction sera optimisée, pour plus de fluidité dans le traitement de votre demande et plus de réactivité. Les services de votre commune restent vos interlocuteurs privilégiés pour vous accompagner tout au long de la procédure.

La décision finale d'accorder ou de refuser un projet d'urbanisme reste du ressort du maire de la commune de domiciliation.



Cœur d'Yvelines

www.coeur-yvelines.fr